

DECRET N°2011-805 DU 29 DECEMBRE 2011

portant ratification de la convention de la Commission africaine de l'énergie, adoptée à Lusaka en Zambie, le 11 juillet 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** loi n°2011-30 du 18 novembre 2011 portant autorisation de ratification de la convention de la Commission africaine de l'énergie, adoptée à Lusaka en Zambie, le 11 juillet 2001;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la convention de la Commission africaine de l'énergie, adoptée à Lusaka en Zambie, le 11 juillet 2001 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-





Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Energie, des Recherches
Pétrolières et Minières, de l'Eau et du
Développement des Energies
Renouvelables,

Jonas GBIAN.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères, de l'Intégration
Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,

Nassirou BAKO ARIFARI.-

AMPLIATIONS : PR 6- -AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MAEIAFBE 4 MERPMEDER 4
AUTRES MINISTERS 23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-
IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-